



## RÈGLEMENT

### PRIX PIERRE-LAURENT FRIER

#### QU'EST-CE QUE LE PRIX PIERRE-LAURENT FRIERE :

Créé par la **Fédération Patrimoine-Environnement**, le prix Pierre-Laurent Frier récompense les meilleurs travaux de recherche réalisés par les jeunes juristes. Il vise à encourager les candidats engagés dans une démarche d'excellence tout en leur offrant une référence valorisable pour la suite de leur parcours.

Dans le cadre d'une formation de l'enseignement supérieur (public ou privé), les candidats, soutenus par un enseignant-chercheur, doivent avoir réalisé un travail universitaire de recherche en lien étroit avec le droit du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, culturel ou paysager. Ils doivent également être diplômés depuis moins de trois ans.

Ce prix, éponyme, rend hommage à Pierre-Laurent Frier (1953-2005), professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Auteur de nombreux travaux consacrés au droit et au contentieux administratif, il fut aussi l'un des pionniers des études juridiques consacrées au droit de l'art et du patrimoine.

#### OBJECTIF DU PRIX :

Le prix Pierre-Laurent Frier, doit permettre de soutenir et valoriser l'intérêt de jeunes juristes pour le droit du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et droit du paysage (droit de l'environnement compris).

Le travail de recherche présenté doit être abordé sous un **angle juridique** et s'inscrire dans le **champ du patrimoine culturel ou paysager**, sans toutefois se limiter strictement à ces deux domaines. Il peut **ainsi être traité à travers différentes branches du droit** — telles que le droit de la propriété intellectuelle, le droit du tourisme, le droit fiscal, le droit maritime ou encore le droit de l'environnement — dès lors que l'analyse conserve un lien avec les enjeux patrimoniaux et paysagers.

**FEDERATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT** (lur-fnassem)

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée protection de l'environnement  
6-8 passage des deux sœurs 75009 PARIS

01 42 67 84 00 - droit@associations-patrimoine.org - www.patrimoine-environnement.fr

## ÉLIGIBILITÉ :

Les candidats doivent avoir réalisé un **travail de recherche juridique**, dans le cadre d'une formation de **l'enseignement supérieur** (public ou privé), et **être diplômés depuis moins de trois ans**.

Les travaux présentés doivent être des mémoires de Master 1 ou de Master 2, comportant **au moins 50 pages** de rédaction.

Les travaux déjà publiés ne peuvent être présentés au concours.

Le candidat adresse à la Fédération Patrimoine-Environnement : [droit@associations-patrimoine.org](mailto:droit@associations-patrimoine.org), une version numérique de ses travaux sous format PDF, accompagnée d'un résumé d'une page et de ses coordonnées (téléphone, adresse mail) **avant le vendredi 2 octobre 2026 à 12h**.

## CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le jury appréciera souverainement la qualité des travaux présentés, notamment sur la base des critères suivants :

- Recevabilité du mémoire en regard du domaine couvert par le prix ;
- Caractère innovant du sujet traité ;
- Qualité des méthodes de recherches utilisées ;
- Intérêt des résultats obtenus ;
- Qualité littéraire de la rédaction ;
- Perspectives de publications ;
- Conclusion des évaluateurs.

## LES RÉCOMPENSES :

Pour le lauréat est prévu :

- Une **dotation de 1000 €** ;
- La **publication d'un article** présentant son mémoire dans le Journal spécial des sociétés ;
- La **publication de l'intégralité** de son mémoire dans la collection Droit du patrimoine culturel et naturel, aux éditions l'Harmattan, codirigée par Jérôme Fromageau et Maire Cornu de l'Université Paris-Saclay ;
- Une **communication** assurée par Patrimoine-Environnement (une visibilité sur les réseaux sociaux, le site internet et dans la lettre d'informations envoyée aux abonnées).

**FEDERATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT** (lur-fnassem)

Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée protection de l'environnement

6-8 passage des deux sœurs 75009 PARIS

01 42 67 84 00 - [droit@associations-patrimoine.org](mailto:droit@associations-patrimoine.org) - [www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)

**Ce prix est possible grâce au soutien de :**



**FEDERATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT** (lur-fnassem)  
Association nationale reconnue d'utilité publique, agréée protection de l'environnement  
6-8 passage des deux sœurs 75009 PARIS  
01 42 67 84 00 - [droit@associations-patrimoine.org](mailto:droit@associations-patrimoine.org) - [www.patrimoine-environnement.fr](http://www.patrimoine-environnement.fr)